

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance extraordinaire du 6 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 389-2024 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 878 476 \$ relatif à des travaux de modification au traitement des eaux usées et à la mise à niveau de la station d'épuration au site de traitement des eaux usées existant sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore**

Suite à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 avril 2024, à l'exclusion du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 6 du règlement, le règlement no 389-2024 est entré en vigueur, conformément à l'article 1061 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce trentième (30<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre (2024).**



Mireille Couture,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière